

**Contrat de saillie de CANTURO**  
*Saison de monte 2017*

**ACHETEUR :**

Nom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Mail : .....

**CONDITIONS DE VENTE**

L'acheteur achète à la SC TALMA STALLIONS une saillie de CANTURO aux conditions suivantes :

1) **Réservation pour une insémination au Haras de Talma**

**286.00 €uros TTC** (HT 260.00 €uros et TVA 10% 26.00 €uros) par chèque joint au présent contrat, immédiatement encaissable, à l'ordre de *SC Talma Stallions*, ou par virement bancaire\*, et correspondant aux frais techniques pour 2017.

**Réservation pour une insémination dans un autre centre d'insémination**

**341.00 €uros TTC** (HT 310.00 €uros et TVA 10% 31.00 €uros) par chèque joint au présent contrat, à l'ordre de *SC Talma Stallions*, ou par virement bancaire \* et correspondant à l'acompte et aux frais techniques de conditionnement et d'acheminement des paillettes vers le centre de mise en place choisi, pour la saison 2017.

2) **Solde**

**880.00 €uros TTC** (HT 800.00 €uros et TVA 10% 80.00 €uros) par chèque de caution joint au présent contrat et encaissable le 1<sup>er</sup> octobre si la jument est pleine à cette date (sauf conditions particulières).

- Un chèque de caution est établi à ce jour à l'ordre de *SC Talma Stallions* pour le solde du paiement et remis au vendeur qui s'engage à ne pas l'encaisser avant que les conditions retenues ci-dessus aient été réalisées.
- L'acheteur devra, le cas échéant, faire parvenir au vendeur avant le 1<sup>er</sup> octobre un certificat vétérinaire stipulant que sa jument est vide à cette date pour récupérer son chèque de caution.
- Tout retard de paiement entraînera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal.

\*Coordonnées bancaires : \*Coordonnées bancaires : SC TALMA STALLIONS, 3 Talma – 08250 Grandpré  
 IBAN : FR7610206084129838478883717 AGRIFRPP802

**CONDITIONS D'UTILISATION**

- 1) La saillie est réservée pour la jument : ..... N° SIRE : .....
- 2) La jument sera inséminée avec du sperme congelé dans le centre agréé de: .....  
 Adresse : .....  
 Tél : ..... Port : ..... Mail : .....
- 3) L'acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent ces inséminations. Il passera avec le centre d'insémination qu'il a choisi une convention distincte d'hébergement de sa jument et en aucun cas le vendeur ne pourra être tenu responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur, ni aux paillettes livrées.
- 4) Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'acheteur.
- 5) Le prix de saillie comprend le prix des doses congelées et leur acheminement jusqu'au centre de mise en place (sauf conditions particulières). L'envoi est limité à 6 paillettes. L'acheteur peut les utiliser en France pour remplir le nombre de jument(s) qu'il souhaite : la seconde jument pleine sera facturée 770€ TTC (HT 700.00€uros et TVA 10% 70.00€), et les juments pleines suivantes seront facturées 660€ TTC (HT 600.00€uros et TVA 10% 60.00€), solde à la jument pleine au 01/10, pour des juments saillies en 2017 et 2018. Les paillettes non utilisées restent la propriété du vendeur. A la fin de la saison 2017, l'acheteur est tenu de rendre compte du stock de paillettes non utilisées.
- 6) L'envoi de doses vers le centre d'insémination choisi se fait à la demande du titulaire du contrat ou du centre de mise en place, dans les meilleurs délais, à la condition expresse du retour du contrat signé accompagné du règlement de la saillie.
- 7) En cas de non utilisation de la semence, la réservation sera reportée.

**CONDITIONS PARTICULIERES**

.....

Fait en double exemplaire le ....., à .....

Le vendeur  
 SC TALMA STALLIONS

L'acheteur